

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 NOVEMBRE 2020

N° 2020-08-08

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 27

Exprimées par pouvoirs : 3

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Education au territoire et à l'environnement 2021-2022

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-03-06 du 5 mars 2020 relative au programme d'éducation au territoire et à l'environnement 2020-2021
- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

Le Président expose :

Conscient de l'importance de l'éducation à l'environnement et au territoire dans le cadre d'un projet de Parc naturel régional, le Parc naturel régional des Baronnies Provençales a soutenu et engagé de nombreuses actions depuis 2009 à destination des enfants et jeunes, durant le temps scolaire mais également périscolaire ou extra-scolaire.

A partir de 2013, un programme pédagogique annuel a permis la réalisation de nombreux projets au sein des écoles maternelles et primaires du territoire. Ce programme ne cesse de s'étoffer, en touchant également à présent les collégiens, ainsi que les enfants des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et de vacances), que ce soit dans les communes adhérentes au Parc ou dans les villes-porte.

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé de poursuivre le programme pédagogique « scolaire » à destination des élèves du premier et du second degré sous la forme d'appels à projets permettant d'être au plus près des attentes et besoins des équipes enseignantes locales.

Les Accueils de Loisirs et les centres de vacances seront également de nouveau sollicités dès septembre 2021 à travers un appel à projets concernant les thématiques de découverte des patrimoines et/ou d'éco-citoyenneté.

L'animation du réseau d'acteurs éducatifs sera reconduite, par l'organisation de deux temps de rencontres annuelles (Groupe Education du Parc), par la parution du « Petit Baronnard » (bulletin de liaison entre acteurs éducatifs du territoire édité en septembre 2021) et la poursuite de la conception du « Kit coopératif de découverte des Baronnies provençales ».

Il est proposé de poursuivre le soutien au réseau éducatif local (intervenants « environnement et territoire, animateurs, etc.) par le biais d'un programme de formations thématiques adaptées aux besoins du public et aux spécificités des Baronnies provençales.

Depuis 2019, Les lycéens des établissements des Hautes-Alpes et du Vaucluse sont également bénéficiaires de ce programme pédagogique au travers des financements dédiés à la mesure 100 du Plan Climat de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, il est proposé de continuer à répondre aux attentes de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur en développant ces dispositifs d'accueil éducatifs à destination des lycéens de la Région dans les Parcs naturels régionaux.

Le contenu de l'ensemble de ce programme contribuera à la mise en œuvre de la feuille de route opérationnelle que le Parc naturel régional élaborera au cours du 1^{er} semestre 2021 en lien avec le changement climatique et les changements globaux.

Afin de mener l'ensemble de ces actions sur la période 2021-2022, le Président propose de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :



DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
PROGRAMME PEDAGOGIQUE 2021-2022 (Communes adhérentes et villes-portes du Parc) Ecoles primaires (Parc et Villes-portes) Collèges – MFR Centres de loisirs et de vacances Action 100 – Lycées Sud Paca	70 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Action 100 – Lycées)	40 000
Animation et structuration du réseau éducatif local (formations, ressources, kit pédagogique, Petit baronnard...)	8 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
		Département de la Drôme	10 000
Frais de mission et d'animation	1 500	PnrBP (20 %) Autofinancement	20 000
Animation et coordination du programme Education à l'environnement et au territoire 2021-2020 - (Chargé de mission PnrBP)	20 000		
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-03-06 du 5 mars 2020 relative au programme d'éducation au territoire et à l'environnement 2020-2021
- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

